

11, boulevard de Bretagne CS 62307 - 16023 ANGOULEME CEDEX
(tél : 05 45 38 04 50 – Email : d.rat@semios-avocats.fr)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES, EN UN SEUL LOT,
AU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ANGOULEME
le mercredi 7 octobre 2020 à 9 heures 30**

MISE A PRIX : 30 000,00 €

Commune d'AUNAC SUR CHARENTE (anciennement BAYERS)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune d'AUNAC SUR CHARENTE regroupe les communes de BAYERS, AUNAC et CHENOMET suite à un regroupement de communes.

Maison d'habitation de plain-pied, de construction récente, d'une superficie habitable de 89,39 M2 comprenant :

Entrée, cuisine équipée-séjour, cellier, couloir de dégagement desservant cabinet d'aisance, salle de bains, 3 chambres

Chauffage électrique

Assainissement individuel

Dans l'acte d'acquisition, il est rappelé une servitude de passage dont l'extrait est annexé au présent cahier des conditions de vente, au profit de la parcelle ZB n° 145 par la parcelle ZB 147

L'ensemble cadastré dite commune de la manière suivante :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
ZB	145	1, route de Chenon	22 a 92 ca

OCCUPATION : le bien est occupé par le débiteur saisi.

VISITES : contacter la SELARL ALEXANDRE au 05.45.92.51.20 ou 05.45.92.60.32 ou SELARL SEMIOS au 05 45 38 04 50

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de la Charente. Le cahier des conditions de la vente peut être consulté par toute personne intéressée, soit au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, Palais de Justice, Place Francis Louvel, soit au Cabinet de l'avocat poursuivant (dossier n° 160250) soit sur le site internet www.info-encheres.com

Les dispositions légales prévoient la nécessité d'un pouvoir écrit et d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3000€ pour tout acquéreur éventuel. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Signé : Olivier GUEVENOUX